



Statut du « Forum Méditerranéen » créé par le projet Med Dé.Co.U.Plages

Art.1 – Constitution, siège, durée

Le « Forum Méditerranéen » est établi dans le cadre du Projet Med Dé.Co.U.Plages (Activité 4.1.1), cofinancé par l'Union Européenne - Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie Tunisie 2014-2020.

Le Forum Méditerranéen est une « communauté de pratiques virtuel », accessible après inscription à partir d'une section du site de projet : <https://www.med-decouplages.eu/forum-mediterraneen/>

La durée du Forum coïncide avec la durée du projet, sauf pour les extensions ou la résiliation anticipée.

En vue de garantir la durabilité des résultats achevés par le projet, les Partenaires s'engagent d'ores et déjà à maintenir le Forum pour au moins cinq ans après la date finale du projet. Un accord spécifique à cet égard sera conclu parmi les Partenaires dans le cadre de la « Stratégie de sortie du projet – Exit Strategy » prévues par le Formulaire complet de candidature pour la participation à la deuxième phase de l'appel n. 01/2017, Annexe A - Section Narrative, lettres E.4 et E.5.

Art.2 - Objet et but

Le « Forum Méditerranéen » est une communauté de pratique constituée d'experts, entreprises, associations, ONG, instituts de recherche, décideurs publics, gestionnaires qui travaillent ensemble (à travers une plateforme internet et d'autres outils, par exemple tels que des forums, des vidéo-conférences, des courriels, des conférences et séminaires organisés par les membres, ...), afin d'échanger des connaissances, des méthodologies, des modèles innovants et des bonnes pratiques sur les thèmes de la gestion et valorisation des résidus de posidonie et des déchets plastiques sur les plages, à partir de l'espace de coopération Italie-Tunisie (tel que défini par le Programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020).

Art. 3 – Membres fondateurs et associés au Forum

Les Partenaires sont les membres fondateurs du Forum.

Peuvent être admis au Forum Méditerranéen :

- Experts et chercheurs, à titre personnel ou pour le compte d'un organisme public ou privé (entreprises, associations, ONG, etc.)
- Gestionnaires, décideurs publics, et agents de l'administration publique.

Art. 4 – Obligations des Membres

Chaque Membre est tenu à :

- Se conformer aux dispositions de ce Statut et des éventuels règlements approuvés



- Collaborer à l'animation du Forum et à l'upload des contenus pour la discussion
- Diffuser au sein de l'organisation de référence et des autres organisations pertinentes les initiatives et les informations du Forum Méditerranéen, des activités promu et des matériels réalisés par le projet Med Dé.Co.U.Plages .

Art. 5 – Admission de nouveaux Membres

- L'inscription au Forum se fait en ligne, en : remplissant le formulaire disponible sur le site web <https://www.med-decouplages.eu/forum-mediterraneen/>, contenant des informations personnelles et des informations relatives à l'organisation à laquelle on appartient
- L'inscription est pour une durée indéterminée, à l'exception du droit de rétractation à tout moment.

Art. 6 – Fin de la relation associative

- La perte de la qualité de membre se produit pour retrait ou confiscation.
- Le retrait se produit par volonté expresse, à travers communication au gestionnaire du Forum, en utilisant le formulaire disponible sur le site web.
- La confiscation est déclarée par le gestionnaire du Forum suit à des conduits contraires à ce Statut, à des éventuels règlements aux buts, à la mission ou aux initiatives du Forum dans le cadre du projet Med Dé.Co.U.Plages et/ou du Programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie, ou potentiellement dangereuses pour l'image du projet, des partenaires, du Programme de Coopération et de ses structures de gestion.

Art. 7 – Disposition finale

Pour tout ce qui n'est pas établi dans ce statut, les dispositions de la loi sont considérées comme valides.

SIGNATURES DES PARTENAIRES ET DES PARTENAIRES ASSOCIES DU PROJET Med Dé.Co.U.Plages